



# Mardi 20 Novembre 2018 **Journée Internationale des Droits de l'Enfant**

## **RASSEMBLEMENT CONTRE LE TRAITEMENT SUBI PAR LES JEUNES MIGRANTS ISOLÉS**

Saint-Brieuc, devant le Conseil départemental

Associations présentes :

ASTI, ATTAC 22, CAJMA 22, CGT EDUC'ACTION, CIMADE, COLLECTIF DE FREYSSINET, CVA 22, ENSEMBLE 22, FCPE 22, FSU, INSOUMIS 22, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, PCF 22, SOLIDAIRES 22, SUD-EDUCATION 22, UDB

### Déclaration de Françoise VALY, présidente CAJMA22

" Depuis maintenant plus de 2 ans, le nombre de migrants mineurs isolés frappant à la porte du service d'aide à l'enfance du département a augmenté rapidement et fortement, mais sans être une vague ou un déferlement comme certains essayent de le faire croire. Le département accueille aujourd'hui 270 jeunes mineurs ce qui représente 0,045 % de la population costarmoricaine. Nous reconnaissons les difficultés de structuration du service que cela a amené. Nous sommes conscients des efforts fournis et à fournir, et nous sommes conscients que cette charge a été délaissée par l'état aux seuls départements sans allouer les moyens nécessaires. Le résultat est qu'aujourd'hui les droits fondamentaux de nombreux jeunes (et de plus en plus nombreux) ne sont pas respectés que ce soit à leur arrivée (40 mn d'entretien parfois), durant leur séjour au sein du service du département ou lors de leur exclusion.

Nous ne pouvons admettre qu'encore trop de jeunes, psychologiquement fragilisés par leur périple et malheureusement souvent par leur histoire familiale, n'aient durant des mois que pour seul univers leur chambre d'hôtel ou la rue. Pas de cellule psychologique d'urgence pour eux et pourtant... tant de parcours traumatisants si jeunes.

Pas non plus d'école pour nombre d'entre eux : ils attendent... et attendent encore. La scolarisation des jeunes doit être une priorité pour leur construction ou leur re-construction, mais aussi pour leur éviter des chemins déviants. N'oublions pas que beaucoup sont là parce que chez eux ils n'ont pu aller à l'école et ont fui la misère et ou la guerre.

Ajoutez à tout cela, les exclusions : du jour au lendemain, un jeune peut se faire mettre à la porte du service de l'aide à l'enfance avec pour seule consigne d'appeler le 115, souvent saturé, et les associations, tout aussi saturées. Et pas de trêve hivernale pour eux ! Mesdames Messieurs les élus, oseriez vous proposer cela à l'un de vos adolescents ? Certains pensent peut être que ces jeunes étrangers ont connu pire. D'autres, qu'ils ont été déclarés majeurs par le département. Oui, mais pas jugés ! Ces jeunes n'ont ils pas le droit à la présomption d'innocence, sont-ils si différents que cela ? Doit-on rappeler que nous sommes en France. Et Comment pouvez-vous imaginer que dans de telles conditions un jeune puisse défendre ses droits ? D'ailleurs faudrait-il déjà qu'il puisse comprendre réellement les raisons de son exclusion. Permettez-moi de vous citer des phrases que nous retrouvons régulièrement sur les courriers d'exclusion : "la maturité de certains de vos propos ou des actions décrites n'est pas en adéquation avec l'âge déclaré", "votre

développement staturo-pondéral reflète un âge supérieur" ou encore " votre parcours est très imprécis et présente des incohérences"... N'y a-t-il pas là beaucoup de subjectivité et peut-on se contenter de cela en France ? Voilà de la psychologie fine pour analyser le vécu d'un jeune qui aura mis 1 ou 2 ans à traverser l'Afrique, la Méditerranée puis l'Italie ou l'Espagne, connu la violence, la faim, la mort...

Refusant cet état de fait, nous sommes 150 familles de CAJMA22 à avoir dit NON et avoir décidé d'accueillir chez nous les plus fragiles des fragiles, des enfants (moins de 18 ans) seuls, à la rue, sans responsable légal et de plus des étrangers. Ils sont pourtant bien présents sur notre territoire des Droits de l'Homme.

Aujourd'hui, notre collectif héberge près de 50 jeunes migrants exclus, que nous scolarisons le plus rapidement possible (merci à tous les enseignants et administratifs qui les accueillent, et nous savons que, compte tenu des difficultés, ce n'est pas toujours simple, mais nous trouvons ici et là des colibris prêts à aider. Nous aidons ces jeunes aussi juridiquement avec l'aide en particulier de 5 avocates briochines que nous tenons aussi à remercier vivement. Ces jeunes, croyez moi, sont motivés : il suffit d'écouter les entreprises qui les emploient et leur permettent d'effectuer un apprentissage, souvent dans des métiers sous tension en France. Toutefois ne faisons pas non plus d'angélisme : nous rencontrons parfois des difficultés mais n'oublions pas qu'ils restent des adolescents. Et je vous promets que ce sont des jeunes formidables confrontés à des imbroglios juridiques qui les dépassent et qui vivent dans la crainte du lendemain.

Imaginez-vous Mesdames Messieurs les élus quelques instants être un jeune migrant. Seriez-vous alors capables d'obtenir sans quitter la France un jugement supplétif d'acte de naissance avec légalisation de cet acte après validation par le tribunal compétent et du ministère des affaires étrangères de votre pays d'origine ? Tout cela en vous appuyant simplement sur votre famille au pays qui la plupart du temps est illettrée et vit éloignée de toute administration. Et pourtant c'est ce que vos services, sous votre impulsion, demandent. On nous rétorquera qu'il existe nombre de faux papiers. Certes, mais même lorsque l'on vient à présenter de bons papiers, on rajoute toujours de nouvelles contraintes aux jeunes. Et quel est le but réel : la sauvegarde de l'enfant ou la logique du chiffre ? Comment se fait-il qu'un jeune reconnu mineur par un juge dans un autre département, ne le soit plus dans les Côtes d'Armor ? Pourquoi suite à une reconnaissance de minorité par un juge, un jeune doit attendre plusieurs semaines pour être pris en charge par les services du département alors que la France a signé la Déclaration des Droits de l'Enfant qui l'oblige à s'occuper des jeunes mineurs.

Notre association fait suite à un collectif qui a débuté en janvier 2017. Nous nous sommes occupés de ces jeunes étrangers vulnérables au niveau scolaire, santé, administratif et juridique, loisirs . Nous avons besoin d'aide : de nouvelles familles d'accueil sont les bienvenues et nous avons besoin de l'argent pour payer des demi-pensions, des internats, des habits, des médicaments, des démarches administratives, de la nourriture, des locations provisoires, etc. Par notre action, nous évitons que des jeunes soient maltraités ou se livrent à la délinquance pour survivre.

Rejoignez nous ! Nous vous invitons au prochain Café CAJMA mercredi 19 décembre à 18 h au Grand Pré à Languieux. En défendant ces jeunes, nous défendons nos valeurs d'humanisme et solidarité.

En cette journée internationale, défendons tous les Droits de l'Enfant ! "